

24 jan 2020 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2020

Approbation de l'accord national médico-mutualiste 2020

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé l'accord national médico-mutualiste 2020.

En exécution de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, le Conseil des ministres a approuvé l'accord national médico-mutualiste 2020, dont les grands principes sont les suivants :

- une indexation non-linéaire, qui permet de faire des revalorisations dans certains domaines et de concrétiser certaines propositions du Conseil technique médical
- l'optimalisation des soins existants
- l'augmentation de la qualité et l'efficacité des soins
- la garantie de la sécurité tarifaire
- la réforme du statut sui generis des médecins en formation

L'accord peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be